

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS DE LA COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 22 JUILLET 2020

Conseillers en exercice : 11
Conseillers Présents : 10
Procurations : 1
Convocation : 17 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Monsieur René LAVILLE, Madame Anne BATAILLE, Madame France PROFFIT, Madame Fabienne REDO, Madame Sylvie SOLA, Madame Murielle BALANGER, Madame Marina CAMPOY, Madame Noria DA COSTA, Madame Hayat EL HOUR et Madame Sophie TORRENT.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Madame Christine PAJOT donne procuration à Madame Hayat EL HOUR.

Madame France PROFFIT a été nommée secrétaire de séance.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT(E)

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6,
Le Maire, Président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats : Mme Anne BATAILLE

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Est élue vice-présidente à la majorité absolue : Mme Anne BATAILLE.

DESIGNATION REPRESENTANT DANS ORGANISMES EXTERIEURS

Conformément à l'article 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'Union Départementale des Associations Familiales, UDAF, propose la candidature de Madame Marina CAMPOY pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

BUDGET CCAS – COMPTE DE GESTION

Le conseil d'administration du CCAS de Corneilla-la-Rivière, réuni sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Après en avoir fait présenter le budget de l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Millas ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- Après s'être assuré que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Millas a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne différentes sections budgétaires ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

BUDGET CCAS – ADMINISTRATIF

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2019 du CCAS de Corneilla de la Rivière. Il se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	10 360,48 €
Recettes réalisées	18 417,19 €
Excédent	8 056,71 €

Résultat global de clôture	8 056,71 €
-----------------------------------	-------------------

Monsieur le Président sort de la salle au moment du vote, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le compte administratif 2019 du CCAS de Corneilla-la-Rivière.

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration présents que le compte administratif 2019 du CCAS fait apparaître un **excédent en Fonctionnement de 8 056,71 €**.

Il demande aux membres du comité du CCAS de bien vouloir affecter ce résultat.

Le Comité du CCAS, après en avoir débattu à l'**UNANIMITE**, décide d'affecter la somme de **8 056,71 €** en fonctionnement.

BUDGET CCAS – BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Président laisse la parole à Madame la Secrétaire Générale qui présente le projet de budget pour l'exercice 2020.

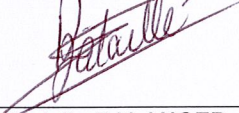
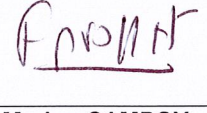
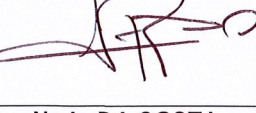
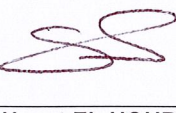
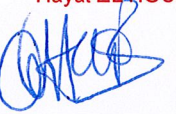
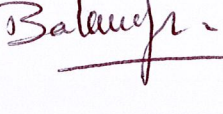
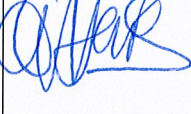
Section de Fonctionnement

Recettes		Dépenses	
002 - Résultat Reporté Fonctionnement	8 056,71 €	011 - Charges à caractère général	13 050,00 €
74 - Subventions	5 000,00 €	022 – Dépenses imprévues	6,71 €
7713 – Libéralités reçues	300,00 €	65 - Autres charges de gestion	300,00 €
TOTAL	13 356,71 €	TOTAL	13 356,71 €

Le conseil d'administration, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le budget 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et trente minutes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

René LAVILLE 	Anne BATAILLE 	France PROFFIT 	Fabienne REDO 	Sylvie SOLA 
Christine PAJOT Procuration à Hayat EL HOUR 	Murielle BALANGER 	Marina CAMPOY 	Noria DA COSTA 	Hayat EL HOUR 
Sophie TORRENT 